Métropole Aix-
Marseille-Provence

Territoire
du Pays d'Aix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

2021_CT2_385

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Zone d'activités de Lignane sur la Commune d'Aix-en-Provence – Approbation du programme de travaux pour les aménagements paysagers du carrefour giratoire entre la RD7n et la RD543

Le 30 septembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 septembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GARCIN Eric – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CESARI Martine donne pouvoir à GOURNES Jean-Pascal – DAGORNE Robert donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à TAULAN Francis – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GERARD Jacky donne pouvoir à BARRET Guy – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à BUCHAUT Romain – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à VENTRON Amapola – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BIANCO Kayané – CORNO Jean-François – PAOLI Stéphane – RAMOND Bernard – SANNA Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Rapporteur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210930-2021_CT2_385-DE
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi
Zones d'activités

■ **Séance du 30 Septembre 2021**

05_1_13

■ Zone d'activités de Lignane sur la Commune d'Aix-en-Provence – Approbation du programme de travaux pour les aménagements paysagers du carrefour giratoire entre la RD7n et la RD543

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, le Territoire du Pays d'Aix souhaite réaliser les aménagements paysagers du carrefour giratoire en entrée Ouest de la Zone d'activités de Lignane sur la Commune d'Aix-en-Provence.

Le projet est situé au Nord-Ouest de la Commune d'Aix-en-Provence à l'entrée Nord de la zone d'activités de Lignane dans le quartier du même nom. Il s'inscrit dans les emprises du carrefour giratoire situé au croisement de la Route d'Avignon RD7n avec la RD543 (route de Rognes). De taille importante, le giratoire développe une surface actuellement enherbée de 1250 m² environ.

Cette opération de requalification de la zone d'activités répond à plusieurs enjeux.
Il s'agit d'abord de mettre en valeur cet espace actuellement à dominante routière en proposant des aménagements paysagers qui permettront d'apporter une vitrine qualitative à l'accès ouest de la zone d'activités de Lignane.

L'aménagement doit aussi permettre d'accompagner la mutation de ce secteur de la Commune d'Aix-en-Provence.

Il s'agit, enfin, d'améliorer le cadre de vie de ce quartier résidentiel où l'habitat pavillonnaire est en proximité directe de la zone d'activités et où le carrefour giratoire constitue un point d'accès essentiel. Ce dernier enjeu est en effet un sujet récurrent identifié dans les échanges avec le comité d'intérêt de quartier.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210930-2021_CT2_385-DE
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021

Le programme des travaux comprend :

- La réalisation des terrassements, modelés de terrain et la préparation du sol y compris amendements ;
- La fourniture et la plantation d'une palette végétale variée constituée d'essences adaptées, notamment de vivaces, de graminées et de petits arbustes ;
- La fourniture et la plantation d'oliviers ;
- La mise en œuvre d'un paillage ;
- La création d'un réseau d'arrosage automatique y compris les raccordements éventuels au réseau d'adduction ;
- Les travaux de parachèvement et d'entretien pendant un an.

Le coût global de l'opération est estimé à 42 000 € HT soit 50 400 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°ECOR 002-10123/21/CM du Conseil de la Métropole du 4 juin 2021 approuvant le montant de l'autorisation de programme de l'opération d'investissement n°2021200400 « Réhabilitation des zones d'activités » à 11 M€ ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, emploi et agriculture du 14 septembre 2021.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de réaliser les aménagements paysagers du carrefour giratoire Ouest dans le cadre de la requalification de la Zone d'activités de Lignane.

- Qu'il convient de valider le programme des travaux afin de permettre le lancement des études.

Délibère

Article 1 :
Est approuvé le programme des aménagements paysagers du giratoire Nord de la zone d'activités Lignane entre la RD7n et la RD543 sur la Commune d'Aix-en-Provence pour un coût global d'opération estimé à 42 000 €HT soit 50 400 € TTC.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210930-2021_CT2_385-DE
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021

Article 2 :
Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération et à signer les différentes pièces afférentes à ces dossiers.

Article 3 :
Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section d'investissement : Opération Budgétaire 4581212004, Nature 4581, Fonction 61, Autorisation de Programme N°2021200400.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210930-2021_CT2_385-DE
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021

Annexe 1

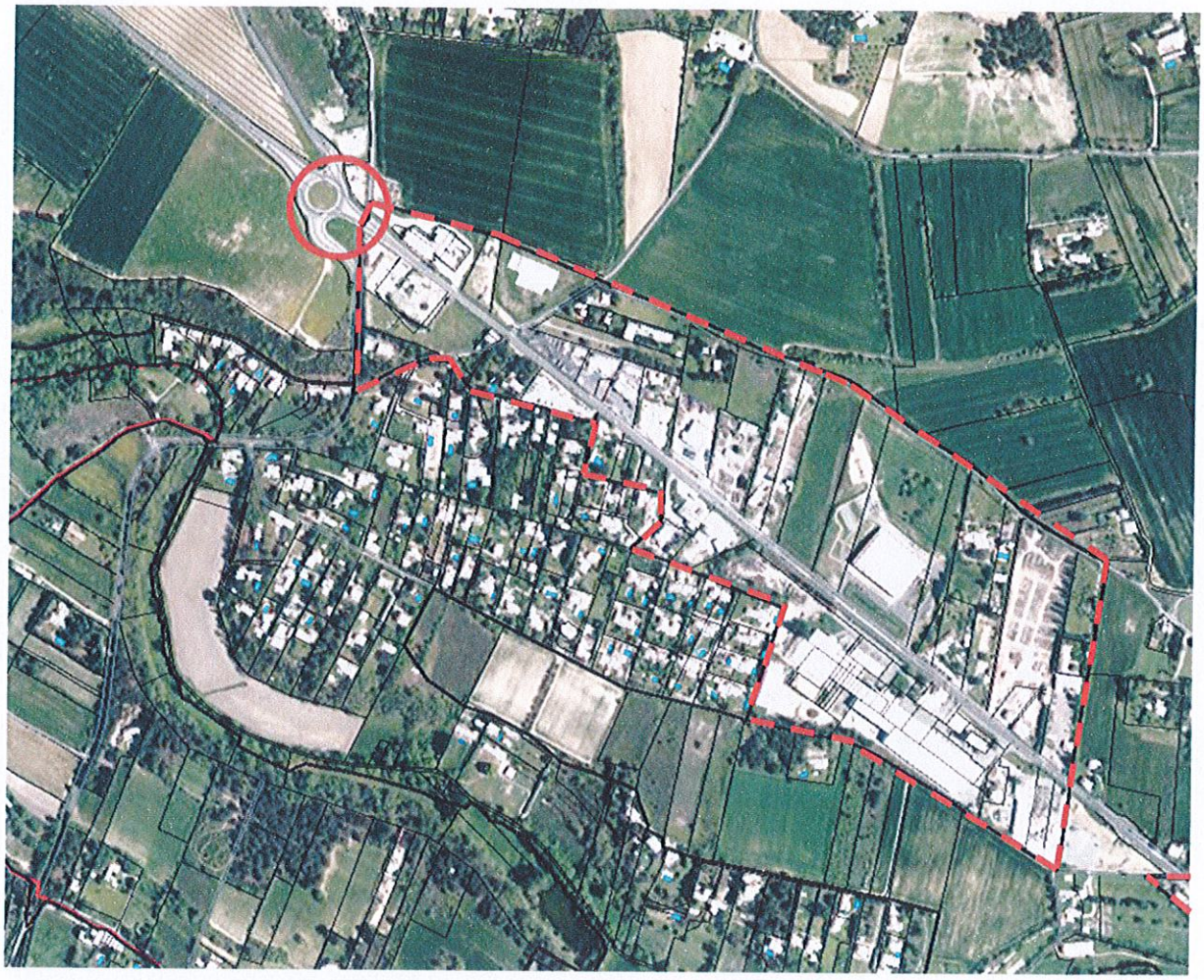

Périmètre ZA Lignane

Localisation de l'opération

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210930-2021_CT2_385-DE
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021

2021_CT2_385

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Zone d'activités de Lignane sur la Commune d'Aix-en-Provence – Approbation du programme de travaux pour les aménagements paysagers du carrefour giratoire entre la RD7n et la RD543

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	52
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 13 OCT. 2021

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210930-2021_CT2_385-DE
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021